



Trois reines, cinq souverains : la belle photo des monarques pour le Jubilé d'or d'Elizabeth II



En solo au marché fermier, la reine Camilla évoque Kate Middleton avec émotion



Michel Cymes et son épouse Nathalie, le couple prend la pose pour la bonne cause

Publicité

SOCIÉTÉ

Laura Rapp relaxée : « Je vois enfin la lumière au bout du tunnel »



Mardi 26 février 2024, au tribunal judiciaire de Paris. Laura Rapp sort victorieuse de l'audience. © Vanessa Boy-Landry/Paris Match

- Facebook
- Email
- Whatsapp
- Twitter

Vanessa Boy-Landry
26/03/2024 à 18:07

Article réservé aux abonnés

Laura Rapp, rescapée d'une tentative d'homicide, était poursuivie en diffamation par son ex-compagnon pour « Tweeter ou mourir », son livre témoignage. La justice a reconnu le harcèlement judiciaire de son agresseur. Une victoire pour la libération de la parole des victimes.

Quand le verdict tombe, mardi 26 mars, au tribunal judiciaire de Paris, Laura Rapp, assise au troisième rang de la salle, s'effondre en larmes. « Vous êtes déclarés non coupables, vous et votre éditeur. Le tribunal a considéré que Monsieur avait abusé de son droit d'agir en justice ». Pour la jeune femme, c'est la délivrance. Le jugement prononcé par la magistrate de la 17^e chambre correctionnelle de Paris vient de clore l'action judiciaire lancée par Frédéric C., son ex-compagnon condamné en 2019 par la cour d'assises de Nanterre pour tentative d'homicide volontaire.

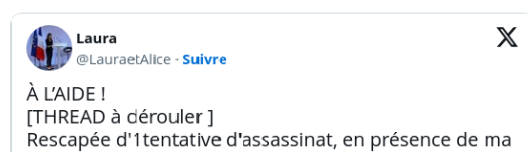
Publicité

Laura vit sa mise en examen comme un « meurtre psychologique »

Remis en liberté, à la faveur d'un aménagement de peine, après cinq ans d'incarcération – au lieu de huit –, Frédéric C. était encore en prison quand il a attaqué Laura en diffamation avec constitution de partie civile. Dans ce type d'action en justice, le juge d'instruction n'a pas le pouvoir de déterminer si la diffamation est caractérisée. « La mise en examen et le renvoi devant une juridiction correctionnelle sont automatiques et la procédure doit aller à son terme, sans possibilité de prononcer un non-lieu », explique Me Arnaud Godefroy, l'avocat de Laura. Deux longues années avant la tenue du procès. Pour Laura, cela a failli être le coup de grâce. Elle vit sa mise en examen comme un « meurtre psychologique ».

Six années de « violences institutionnelles » et 80 000 euros de frais d'avocats

Depuis cette nuit du 17 avril 2018, où elle a failli mourir par strangulation sous les yeux de sa fille de 2 ans, rien ne lui aura été épargné, comme elle le confie aujourd'hui : « Les dysfonctionnements judiciaires, le procès aux assises, le cyberharcèlement de mon ex depuis la prison, [la bataille pour protéger Alice](#)... La mère de mon bourreau m'a même attaquée en justice pour obtenir des droits sur ma fille ! » Pour Laura, le bilan est vertigineux : six années de « violences institutionnelles » et près de 80 000 euros de frais d'avocats. Cette procédure en diffamation a fragilisé la jeune femme déjà épuisée par « un parcours du combattant ».



L'objet du délit ? [Le livre témoignage de Laura](#), paru en 2021, aux éditions Michalon : « Tweeter ou mourir ». Le titre fait référence à son appel à l'aide désespéré publié sur X (anciennement Twitter), le 14 mai 2019. « Protégez-moi ! Protégez ma fille jusqu'au procès. Un contrôle judiciaire n'est pas suffisant ! Je suis une victime, je ne veux pas rallonger la longue liste des féminicides. La justice sourde me livre en pâture à cet homme. » Au moment où Laura twitte ce message, cela fait trois mois que son ex, libéré dans l'attente de son procès, la traque en toute impunité. Le retentissement de son message a propulsé la jeune femme en pleine lumière. À l'heure du Grenelle des violences conjugales, Laura est devenue le porte-voix des victimes. Le livre paru deux ans plus tard, elle l'a écrit « avec ses tripes et avec son cœur ». C'était pour elle la chance de raconter son histoire, de mettre « des mots sur les maux » et de faire avancer la cause des femmes et des enfants victimes de violences intrafamiliales.

Laura a dû faire face à celui qui avait tenté de la tuer

Cinquante propos de « Tweeter ou mourir » ont été relevés par la partie civile qui a réclamé 80 000 euros d'indemnités. Tous passés au crible lors d'une longue audience au tribunal, le 2 février. Une épreuve, pour Laura, qui a eu l'impression de revivre un « mini-procès d'assises ». Un traumatisme de plus, alors que la jeune femme a dû faire face à l'homme qui avait tenté de la tuer. « Déshumanisé et glaçant, il n'a éprouvé aucun regret, aucun remords. Il n'a pas eu un mot pour Alice », raconte-t-elle, encore choquée.

La plainte en diffamation, une arme pour faire taire les victimes

Les passages incriminés, dans le livre, concernent des faits de violence, les violations répétées du contrôle judiciaire, la tentative d'homicide...

« Bon nombre des propos litigieux concernent des faits qui ont été reconnus lors de la garde à vue de Monsieur C. et au stade de l'instruction. Dans le cadre de la diffamation, l'ex-compagnon de Laura en arrive même à contester la réalité de faits qui ont été définitivement condamnés par la cour d'assises », explique Me Arnaud Godefroy qui dénonce une procédure bâillon. « Par cette plainte en diffamation, Monsieur C. a voulu faire taire Laura et continuer d'exercer le contrôle coercitif », explique Me Godefroy qui souligne la recrudescence de ce type de poursuite à l'encontre des victimes depuis le mouvement MeToo : « Maintenir un lien judiciaire pendant un an ou deux avec sa victime est une façon de la paupériser jusqu'au bout et de la réduire à néant. »

« Avec cette condamnation, le boomerang lui est revenu en pleine figure »

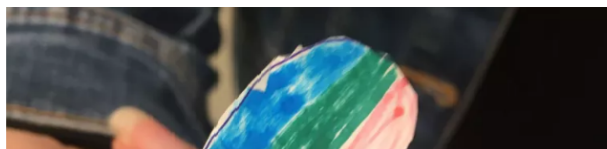
Me Arnaud Godefroy

La relaxe de Laura et de son éditeur est une bonne nouvelle. La justice reconnaît la bonne foi de la jeune femme et protège sa liberté d'expression. Le jugement précise qu'en alertant « sur les violences conjugales et la nécessaire protection des enfants » et en mettant « en exergue les dysfonctionnements de la justice », son livre relève de « l'intérêt général ». La condamnation de Frédéric C. pour procédure abusive est une réelle victoire. « Le parquet était à nos côtés, ce qui est assez rare en matière de diffamation. Le boomerang lui est revenu en pleine figure », se félicite Me Godefroy. « À travers cette condamnation, la justice reconnaît que j'ai été victime de harcèlement judiciaire », lance Laura, dans un immense soulagement.

« Merci pour votre humanité »

Laura Rapp

Frédéric C. n'aura pas été témoin de ce moment, une poignée de minutes, où le destin de Laura a penché du bon côté de la balance. Lui et son avocate n'étaient pas présents à l'audience. Il n'aura pas non plus entendu les sanglots de Laura au moment du verdict. Une émotion si forte que la juge s'est interrompue, balayant la salle du regard, un peu confuse de découvrir la présence de la jeune femme, au troisième rang. Visiblement touchée, la magistrate lui présente ses excuses et l'invite à venir s'exprimer à la barre. « Merci pour votre humanité », a soufflé la jeune femme, étreinte par l'émotion. « Merci d'avoir fait en sorte que cette procédure soit moins douloureuse pour moi », a-t-elle poursuivi en exprimant une pensée pour la juge d'instruction en charge du dossier. « Il y a deux ans, j'ai eu envie de mettre fin à mes jours et aujourd'hui je vois enfin la lumière au bout du tunnel. Je me dis que je vais enfin pouvoir commencer à vivre. »





■ Le petit coeur "porte-bonheur" d'Alice, la fille de Laura Rapp. © Vanessa Boy-Landry/Paris Match

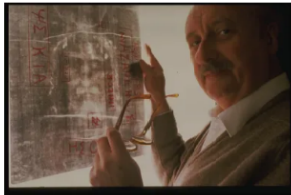
Alice avait raison. Le petit cœur porte-bonheur qu'elle a glissé dans le sac de sa maman, avant de la voir partir à son « rendez-vous professionnel », lui a porté chance.

À lire aussi [Violences conjugales : Laura Rapp, seule face à son bourreau](#)



Contenus sponsorisés

SUR LE MÊME SUJET



■ SOCIÉTÉ

Saint Suaire, l'éternel mystère



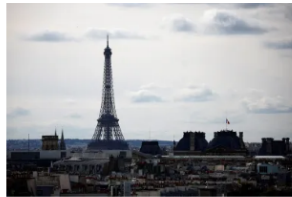
■ SOCIÉTÉ

Paris 2024 : les SDF d'Île-de-France envoyés en catimini à Orléans ?



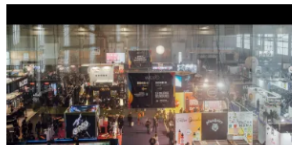
■ SOCIÉTÉ

Menace terroriste : ces deux projets d'attentats « déjoués » en France en 2024



■ SOCIÉTÉ

La France repasse au niveau « urgence attentat » après l'attaque terroriste à Moscou



Publicité